

# Crédit de 475'000 francs pour l'assainissement et la transformation de la terrasse extérieure supérieure du restaurant du Centre sportif

## 1. PRÉAMBULE

Les transformations du restaurant du Centre sportif de la Blancherie en 2022 ont permis un renouvellement de la clientèle et une nette augmentation de la fréquentation des lieux. Par manque de place, le gérant doit quotidiennement refuser de la clientèle. D'autre part, la surface actuelle ne répond pas aux besoins des sociétés sportives lors d'événements organisés dans les salles de sports ou à la piscine.

Parallèlement, la terrasse couverte, n'ayant pas bénéficié de grands travaux depuis sa création, nécessite des interventions d'assainissement telles que la réfection de la toiture et le dallage qui sont en fin de vie. Afin de rendre cet espace exploitable durant toute l'année, il est envisagé de fermer l'enveloppe énergétique autour de la terrasse extérieure couverte simultanément à l'assainissement, optimisant ainsi les interventions qui permettront des améliorations fonctionnelles significatives.

Toujours avec l'objectif de développer l'attractivité du Centre sportif, la transformation de la terrasse extérieure permet de doubler les places assises en passant de 43 places actuellement à 88, soit une augmentation de 45 places. Durant la période estivale, la terrasse, grâce à des fenêtres coulissantes, conservera son ouverture à la piscine extérieure et de ce fait son attrait pour les baigneurs.

## 2. PLANIFICATION ET FINANCEMENT

Les services UETP et CSE ont planifié des travaux incluant la transformation de la terrasse supérieure actuellement couverte ainsi que l'assainissement de cette partie du bâtiment. L'intégralité des travaux a été devisée à 475'000 francs. Ces chiffres sont basés sur des offres obtenues auprès d'entreprises locales. L'estimation des coûts y relatifs se présente comme suit (précision +/- 10%, TVA incluse) :

### Réaménagement terrasse supérieure

• Travaux préparatoires, démontages		18'000.-
• Bâtiment		241'000.-
- maçonnerie	51'000.-	
- fenêtres	42'000.-	
- étanchéités spéciales	3'500.-	
- électricité, y c. luminaires	22'000.-	
- chauffage et ventilation	18'500.-	
- plâtrerie et peinture (cloisons et plafond)	52'000.-	
- serrurerie et menuiserie	8'000.-	
- chapes, y c. isolation et revêtements de sols	42'000.-	
- nettoyage	2'000.-	

### Travaux d'assainissement et d'entretien (interventions nécessaires)

• Travaux préparatoires, démontages		6'000.-
• Bâtiment		107'000.-
- maçonnerie	4'000.-	
- remplacement fenêtre guillotine (self-service)	31'000.-	
- toiture plate, y c. Isolation et ferblanterie	38'000.-	
- revêtement de façade	5'000.-	
- stores à lamelles	4'000.-	
- aménagements ext., y c. remplacement des dalles	25'000.-	

### Divers

• Honoraires (architecte, spécialiste énergie, ventilation, etc.).		43'000.-
• Frais secondaires		5'000.-
• Mobilier		40'000.-
• Réserve		15'000.-

### **TOTAL**

**475'000.-**

Le souhait est que les travaux puissent débuter dès la fermeture des bassins extérieurs, soit mi-septembre 2023, pour une exploitation complète du restaurant dès le 1<sup>er</sup> mars 2024. Hormis une période d'environ 2 semaines, l'exploitation du restaurant sera maintenue durant les travaux. Une demande de permis de construire sera préalablement déposée.

## Loyer

L'augmentation du loyer sera adaptée proportionnellement à l'accroissement de la surface exploitable et au nombre de places du restaurant.

### 3. PLAN CLIMAT - DÉFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE PAR LE PROJET

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché est de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO<sub>2</sub> afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action principaux identifiés et les principaux objectifs fixés en vue d'élaborer le plan climat sont les suivants :

*Notice - Grille d'évaluation : les domaines et les objectifs principaux découlent des premières démarches du plan climat, l'évaluation permet de mesurer globalement la possibilité d'atteindre les objectifs et les commentaires précisent les modalités de mise en œuvre dans le présent projet*

		EVALUATION		
DOMAINES	OBJECTIFS PRINCIPAUX / COMMENTAIRES	+	+/-	-
<b>Construction</b>	Réduire la consommation, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction, assurer une gestion durable de l'eau (infiltration, rétention, récupération, réduction de la consommation)		X	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables</li> <li>▪ La gestion des eaux n'est pas modifiée</li> </ul>			
<b>Energie</b>	Réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace	X		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les parties transformées répondront aux normes actuelles liées à l'énergie</li> </ul>			
<b>Mobilité</b>	Favoriser une mobilité sobre en carbone, privilégier les distances courtes et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics ; remplacer le trafic motorisé restant par des véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le projet n'a pas d'impact sur cet aspect</li> </ul>			
<b>Biens de consommation</b>	Prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation, en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique		X	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables.</li> </ul>			
<b>Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics</b>	Prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le projet n'a pas d'impact sur cet aspect</li> </ul>			
<b>Santé</b>	Protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des constructions et aménagements réalisés		X	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Municipalité veillera à ce que l'exploitant propose des produits régionaux et des menus éco-responsables</li> </ul>			
<b>Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels</b>	Protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les crues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label ville verte Suisse			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le projet n'a pas d'impact sur cet aspect</li> </ul>			
<b>Gouvernance</b>	Mettre en place une démarche participative avec tous les milieux concernés	X		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les plans ont été présentés et discutés au gérant actuel</li> </ul>			

#### 4. DEMANDE DE CRÉDIT

<b>Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Remarques</b>
Montant du crédit			475'000.-
Intégration du crédit dans le plan financier	<b>x</b>		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	<b>x</b>		

<b>Charge financière - montants en CHF</b>		
Taux de l'amortissement comptable : 4 %		19'000.-
Durée de l'amortissement comptable : 25 ans		
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		14'250.-
<b>Total de la charge financière annuelle</b>		<b>33'250.-</b>

\* L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et longs termes.

\* Le montant du crédit sera partiellement (50%) imputé à la répartition des frais de la commune-centre.

#### 5. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le crédit de 475'000 francs a été préavisé par les commissions comme suit :

- Commission UETP, lors de la séance du 20 avril 2023 : préavis positif ;
- Commission des Finances, lors de la séance 8 mai 2023 : préavis positif.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'accepter le crédit de 475'000 francs en faveur de l'assainissement et la transformation de la terrasse extérieure supérieure du restaurant de la Blancherie.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 9 mai 2023

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 9 mai 2023 ;
  - les dispositions de l'art. 29, ch. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - les préavis de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
  - sur proposition du Conseil communal :

### arrête

1. Le crédit de 475'000 francs pour l'assainissement et la transformation de la terrasse extérieure supérieure du restaurant du Centre sportif est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Khelaf Kerkour

Catherine Friedli

Delémont, le 22 mai 2023